Tél: 04 66 32 84 46

Mail: centrenatureosca@gmail.com

#### **CONVENTION DE SÉJOURau Centre Nature OSCA**

ENTRE	Le Centre Nature OSCA (association loi 1901) situé : 11 Allée de Migennes – ZA La Mothe – 48500
Banassac-Cani	ilhac ; représenté par son directeur Monsieur Meignen Timothée.
Désigné ci-apı	rès « OSCA »

D'une part,

ΕT

L'établissement / groupe...

Personne référente du projet :Mr / Mme ......

Désigné ci-après « Le locataire »

D'autre part ;

Il est exposé et convenu ce qui suit :

#### **Préambule**

Le Centre Nature OSCA met à disposition son site situé : 11 Allée de Migennes – ZA La Mothe – 48500 Banassac-Canilhac sous les conditions mentionnées dans la présente convention ; OSCA est conforme aux normes réglementaires de sécurité et fait l'objet des contrôles et autorisations exigés.

OSCA déclare être assuré à la compagnie d'assurances MAIF, sous le numéro de police 1627386 R pour les garanties suivantes : Assurance Responsabilité Civile CLSH — Assurance multirisque Raqvam Associations et Collectivités — Accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif et gestionnaires de bases d'accueil. MAIF Société d'assurance CS 90000 — 79038 Niort cedex 9 — Tél.0978979899.

Le Centre Nature OSCA est agréé Jeunesse & Sports sous le n° 48.18.054, ainsi que par l'inspection Académique de la Lozère sous le numéro 87-015.

# OSCAmet à la disposition du locataire, les bâtiments, aires et installations nécessaires à la réalisation de son projet de séjour selon le devis validé :

△OSCA assure l'hébergement, les repas et la propreté des parties communes des bâtiments (salle à manger, salles d'activités, sanitaires...)

△Les participants du groupe sont amenés à aider au rangement des chambres et/ou des salles dans un but de participation à la vie collective sous la responsabilité des adultes accompagnateurs

△L'hébergement est proposé sous diverses formules : en chambres de 4 à 6 lits (plus un dortoir de 12 lits), sous tentes marabouts de 6 lits ou encore des espaces de camping : une zone dédiée à votre séjour sera définie en amont △ 1 espace extérieur arboré d'environ 3 ha avec diverses installations (terrain de volley, babyfoots, tables de pingpong, stade de football...)

**Bon à savoir** :en fonction de la préparation de votre accueil, il peut vous être demandé à votre arrivée de patienter un peu avant votre installation. Il en est de même lors du dernier jour de votre séjour, nous pouvons vous demander de libérer les espaces dès 9h afin que notre équipe de service puisse préparer l'accueil des prochains séjours. Nous vous remercions déjà pour votre compréhension!



Tél: 04 66 32 84 46

Mail: centrenatureosca@gmail.com

#### **Objet**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de location du Centre Nature OSCA pour le locataire désigné précédemment. Notamment :

- Les dates du séjour
- Le type de prestation hébergement et/ou restauration
- Les prestations d'activités
- Les frais de séjour

#### Article 1: Utilisation du bien

La présente convention vaut autorisation d'occupation du lieu. Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général. Il est expressément convenu que :

# si OSCA cessait d'avoir besoin des locaux ou ne bénéficie plus des autorisations et agréments nécessaires à son activité, cette mise à disposition deviendrait automatiquement caduque ;

# la mise à disposition des locaux est subordonnée au respect, par le locataire, des obligations fixées par la présente convention. Il sera demandé au locataire de veiller au respect du règlement intérieur qui lui sera donné.

État de l'infrastructure : Le locataire prendra le site dans l'état où il se trouvera lors de son entrée en jouissance, avec la possibilité de l'avoir vu et visité à sa convenance en amont. Le locataire devra tenir le site ainsi pendant toute la durée de la mise à disposition et le rendre en bon état à l'expiration de la convention.

Le locataire s'engage à nettoyer et entretenir le bien lors de son passage avec les moyens mis à disposition (l'équipe de service n'entrera pas dans les parties privatives lors de votre séjour > chambres et/ou tentes).

<u>Destination de l'occupation du bien :</u> Le site sera utilisé par le locataire à un usage exclusif de la réalisation de son projet de séjour. Il est à ce sujet expressément convenu que tout changement à cette destination, qui ne serait pas autorisé par OSCA entraînerait la résiliation immédiate de la présente convention.

Entretien technique et réparation : Le locataire s'engage à assurer un contrôle visuel et à prévenir immédiatement OSCA de tout dysfonctionnement pouvant présenter un danger pour les utilisateurs, sous peine d'être tenu responsable de toute aggravation résultant du silence de la part du locataire. Si des travaux devaient être réalisés par l'association OSCA, ils le seraient conformément aux réglementations relatives à la sécurité, l'urbanisme et l'hygiène. Par ailleurs, OSCA supportera, sans indemnités, les travaux qui pourraient être entrepris. Le locataire devra laisser les représentants d'OSCA et ses entrepreneurs pénétrer dans les lieux mis à disposition pour visiter, réparer ou entretenir le bien.

<u>Cession et sous-location :</u> La présente convention étant consentie intuitu personae [pour le locataire nommément et pour lui seul] et en considération des objectifs de la présente convention, toute cession de droits en résultant est interdite. De même, le locataire s'interdit de sous-louer tout ou partie du site et, plus généralement, d'en conférer la jouissance totale ou partielle à un tiers, même temporairement avec un but lucratif ou non.







Tél: 04 66 32 84 46

Mail:centrenatureosca@gmail.com

## Article 2 : Prestation et frais de séjour

Une facture	sera é	établie	à l'issue	e du	séjour	selon	le	devis	validé	et	conforme	à la	prestation	selon	les	modalités
complètes d	e cette	conve	ntion.													

	et/ou nive	n <b>prend :</b> L'adhe L'hébe Seuls :	ésion à l'a ergemen 1 drap ho	association t: □ Cham ousse & 1 o n:□Gestion		<i>ie son</i> quem	ent en vers	Prenez vo		de co		
			F	Lundi	Petit déjeu	iner	Déjeuner	Gouter	Dine	r		
				Mardi								
				Mercredi								
				Jeudi								
				Vendredi								
	•	·	les PAI s tivités pa		ion médica	lesero	ont pris en d	compte po	ar les c	uisine.	s)	
	Escalade	Via cord a	Via ferrat a	Accro- branche	Spéléo.	VTT	Canoë Kayak <sub>plan d'ea</sub>	Kaya	ak nte	Tir à l'arc	Rando. pédestre	Course d'orient.
½ Journée												
Journée			$\times$							$\times$		
$\mathbf{c}$	•	Excurs	sion(s) / a	activité(s) e	•	) à OS	CA : □				ntation	
module	é en fonctio	n des al	éas mété	orologique	s ou autre <sub>l</sub>	problé	ématique in	nprévue. I	Nous n	ous ef	n définitif, il forçons de ti ne donnera	rouver une



une modification et/ou annulation tarifaire de l'activité initiale.





Tél: 04 66 32 84 46

Mail: centrenatureosca@gmail.com

#### Les frais de séjour (TOTAL en lien avec le devis validé) :

- Adhésion à l'association 50.00 €
- Prix du séjour (hébergement/restauration) ... €
- Prix du séjour accompagnateurs (hébergement/restauration) ... €
- Prix des activités ... €
- Transport(s) si prestation extérieure ... €
- Remise activités accompagnateurs ... €
- Acompte\* de 30% à la réservation soit ... €

(\*Vous avez la possibilité d'établir un bon de commande par mandat administratif – CHORUS PRO)

OSCA se réserve le droit d'annuler le séjour en cas de non-paiement de l'acompte

#### TOTAL à régler au Centre Nature OSCA : ... €

Le règlement peut être effectué par chèque / virement bancaire / espèces / Mandat administratif avec Bon de commande (pensez à communiquer votre n° SIRET)

À l'ordre du Centre Nature OSCA // Crédit Agricole Languedoc N° IBAN : FR76 1350 6100 0072 5179 8000 077

## Article 3: Modification des effectifs et annulation

En cas de désistement pour quelle raison que ce soit, l'acompte restera acquis au Centre Nature OSCA.

La modification des effectifs à la hausse sera facturée conformément au devis initial du prix par personne.

La baisse des effectifs donnera lieu à la mise à jour de la facture finale dans la limite de 10%. Au-delà, tout séjour sera facturé dans sa totalité.

En cas d'annulation des séjours, le locataire s'engage à verser au Centre Nature OSCA une indemnité calculée selon les modalités suivantes :

- Plus de 45 jours avant le début du séjour : 30% du prix du séjour
- Entre 45 jours et 15 jours avant le début du séjour : 75% du prix du prix du séjour
- Moins de 15 jours avant le début du séjour : intégralité du prix du séjour

Tout séjour commencé sera intégralement dû. Seuls, les départs pour cas de force majeure (raisons de santé graves, événements familiaux) pourront donner lieu à un remboursement partiel après concertation entre les signataires de la présente convention.

Si le séjour ne peut avoir lieu en cas de force majeure officiellement déclarée, le montant de l'acompte sera reversé au locataire. Les conditions météorologiques ou les grèves ne peuvent être considérées comme cause d'annulation donnant droit à un remboursement.







Tél: 04 66 32 84 46

Mail: centrenatureosca@gmail.com

#### Article 4: Remboursement des frais annexes

Les dégâts et dommages causés au matériel, locaux et véhicules par un ou plusieurs participants, seront facturés au locataire, pour autant que ces dommages résultent d'une utilisation anormale ou que la responsabilité du locataire soit reconnue.

Le Centre Nature OSCA ne sera pas tenu responsable en cas de vol, de perte d'objets personnels, d'argent des participants.

Fait à Banassac Canilhac	Fait à, le, le							
	Le locataire, Prénom et Nom :							
Marian To Direction & Centre Wature	Signature et cachet de l'établissementprécédés de la mention« lu et accepté »							
Coordonnées locataire L'établissement/ Groupe Adresse :	<b>NS</b> afin d'éviter toute erreur de saisie administrative							
Téléphone :////	Mail :							
	Acompte réglé le / /							
☐ Chèque n° ☐ Virement	Espèces Den de commande n°							





# **CONVENTION 2024**

WWW.CENTRE-NATURE-OSCA.COM



Centre Nature OSCA 11 Allée de Migennes ZA La Mothe 48 500 Banassac - Canilhac

Tél: 04 66 32 84 46

Mail:centrenatureosca@gmail.com

# Informations complémentaires À NOUS TRANSMETTRE AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LE DEBUT DU SEJOUR

Exemples : PAI / Régimes alimentaires particuliers – Problème de santé qui mérite une attention particulière lors des encadrements d'activités sportives – Heure d'arrivée et de départ – Tout élément qui vous semble utile								



